Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217203819-20260707-DE08-07072026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION
2 juillet 2026
DATE D'AFFICHAGE
2 juillet 2026
Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
votants : 14

***L'AN DEUX MIL VINGT SIX, MARDI 7 JUILLET A VINGT HEURES**, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.*

Etaient présents : ***M. BARRIER, M. BELFORT, Mme COUET, M. DEGOULET, Mme DEMAYA Mme DESBOIS, M. DEVAUX, Mme FRANSIOLI, Mme JODEAU-BELOTTI, M. JOUSSE, Mme LE DRÉAU, M. OLLIVIER, Mme TIREL***

Absents excusés : ***M. LECERF donne procuration à Mme Martine COUET***

Absent non excusé : **M. Miguel FIMIEZ**

Secrétaire de séance : Mme Sylvie LE DRÉAU

8. Tarifs cimetière

Délibération DE08-07072026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance du 6 décembre 1843,
Vu la loi du 21 février 1996,
Considérant qu'il convient de fixer l'affectation du produit de la vente des concessions dans le cimetière et site cinéraire,

Suite à la dissolution du CCAS, le Conseil municipal décide que la vente des concessions dans le cimetière et site cinéraire sera entièrement versée sur le budget principal.

Pour rappel les tarifs sont les suivants :

Concession tombe cinquantenaire :	174,00 €
Concession colombarium trentenaire :	612,00 €
Concession colombarium cinquantenaire :	909,00 €
Plaque d'inscription sur le livre du jardin du souvenir :	35,00 €
Concessions de cave urne cinquantenaire :	268,00 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (14 voix pour), approuve cette délibération.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 8 juillet 2026

Le Maire
Martine COUET

La secrétaire de séance
Sylvie LE DRÉAU